Regu le 02/04/2019

CCEDA CC 28/03/2019 (17)

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER » 29 avenue de Verdun 63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

REUNION DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 22 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

Etalent presents.	
M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	Mme Monique FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle BRACALE
M. Didier MATRAS	Mme Sophie CARRÉ
Mme Agnès LAVEST	M. Florent MONEYRON
M. Jean-Philippe AUSSET	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Aline ROCHE	M. Bernard SAXER
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyrille COURTY
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	M. Bernard FRASIAK
M. Alain COSSON	M. René FAVY
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Daniel DUVERT
Mme Catherine MORAND	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	

<u>Votaient par procuration</u>:

M. René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
 M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
 Mme Élisabeth BRUSSAT (à Mme Sophie CARRÉ)
 M. Thierry TISSERAND (à Mme Isabelle BRACALE)

Absents:

Mme Monique ROUGIERMme Marie-France BARRIERM. Julien THELLIER

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Cyrille COURTY, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet: ADHESION DE LA CCEDA AU SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE POUR 2019

AR PREFECTURE

063-246301097-20190328-20190328_17-DE

Regu le 02/04/2019

CCEDA CC 28/03/2019 (17)

ADHESION DE LA CCEDA AU SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE POUR 2019

- VU l'adhésion de la CCEDA au SM MCVA en date du 10/12/2015 ;
- VU le programme d'actions de cet organisme et la répartition des coûts de fonctionnement et de gestion entre les EPCI le composant ;

Monsieur le Président propose :

- de participer au fonctionnement du SM MCVA pour l'année 2019 pour une contribution d'un montant maximum de 7500 €
- d'inscrire le montant correspondant au budget principal 2019.
- Les représentants aux instances du SM MCVA restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE le montant de la participation au SM MCVA pour 2019 à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 1er avril 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.